



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DU 26/10/12

Rédaction Ch. Tastet

Ordre du jour :

- Mise en place de groupes de travail
- Budget recherche 2013 : répartition des masses
- Demandes de subventions
- Questions diverses

1^{er} point : Mise en place de groupes de travail

Ces groupes de travail devront se réunir dans des délais plus ou moins rapides selon les sujets à traiter en priorité par le CS. J.-F. Pauwels indique qu'il rencontrera très prochainement les différents animateurs de groupes afin de leur communiquer les dates des échéances à venir de telle sorte que les groupes de travail puissent faire des propositions et se saisir des questions qui relèveront des prochains CS. Concernant le groupe « budget », les réflexions porteront sur la prochaine période dans la mesure où les budgets 2013 sont déjà établis. Le vice-président indique par ailleurs que les groupes de travail pourront solliciter les personnels de l'administration à chaque fois que nécessaire (DRH, Dirved, etc.) afin d'obtenir les informations indispensables à leur réflexion.

Groupe de travail N°1 : Procédures & décharges

Questions à examiner

Procédures d'attribution des différents statuts (éméritat, HDR, PR et MCF invités, PAST...) au sein de l'université

Procédures de l'évaluation de l'avancement des personnels

Décharges de service liées à la recherche (par exemple dans le cadre de contrats ANR)

Missions

Faire un état des lieux et proposer une démarche commune/harmonisée entre les différentes composantes.

Membres 7 élus actuellement inscrits (dont moi). Animateur : Isabelle Fournier.

Groupe de travail N°2 : les questions budgétaires

Questions à examiner

Répartition du budget recherche

BQR
Plate-formes
Ecoles doctorales
Soutien de base aux laboratoires
gestion de la baisse du prochain budget...

Membres 5 membres inscrits (dont moi). Gilles Dambrine animera la première réunion.

Groupe de travail N°3 : le "règlement intérieur" du CS

Questions à examiner

Fonctionnement du CS
Calendrier des réunions
Transmission des documents
Procurations
Etc.

Missions

Nous permettre d'avoir un fonctionnement optimal dans les meilleurs délais.

Membres Trois élus inscrits. Animateur : Benoît Demil.

Groupe de travail N°4 : Stratégies d'établissement

Questions à examiner

le Contrat Quinquennal 2015-2019 (structuration de l'université, critères d'autoévaluation, ...) l'après CPER ; liaison entre l'enseignement et la recherche.

Membres 7 élus inscrits. Animateur : Philippe Jacques

Groupe de travail N°5

Questions à examiner

le rapprochement en cours Lille 1 / Lille 3 modalités, échéances... etc.

Membres 3 élus inscrits. Animateur : Christel Vanbesien.

2^{ème} point : Budget recherche 2013 : répartition des masses (Reprise du document de travail communiqué aux élus)

Le tableau suivant rappelle la répartition des crédits recherche (€ TTC) par grande masse, présentée lors du Conseil Scientifique du 12 octobre 2012.

Répartition	2013	%
Soutien aux laboratoires	2 813 000	64,0%
Plate-formes technologiques	945 000	21,5%
Bonus Qualité Recherche	512 529	11,7%
Ecoles Doctorales	125 000	2,8%
Total Budget Recherche	4 395 529	100%

1. Répartition des crédits de soutien aux laboratoires

La répartition des crédits entre les laboratoires est effectuée d'après le modèle de répartition voté par le Conseil d'Administration du 20 novembre 2009. Le modèle prend en compte l'actualisation des effectifs des laboratoires au 22 octobre 2012 (date à laquelle le dernier laboratoire a répondu à la demande d'actualisation). Le modèle de répartition des crédits aux laboratoires prend en compte les éléments suivants : effectifs, évaluation, secteur.

- Les effectifs des enseignants-chercheurs (EC) en poste à Lille 1 : les EC publiants sont affectés du coefficient 1 et les non-publiants du coefficient 0,2. Suite à la procédure mise en place depuis 2011 pour accompagner les EC non-publiants (CRCT, décharges d'enseignement), le caractère publiant/non publiant d'un EC est réévalué chaque année après examen d'un rapport d'activité et sur la base des critères de l'AERES.
- La dernière évaluation des laboratoires par l'AERES : un coefficient 1 pour une évaluation B ou C, un coefficient 1,5 pour une évaluation A, et 2 pour une évaluation A+. Si suite à l'évaluation, le laboratoire s'est restructuré, le coefficient pris en compte est celui des équipes de recherche qui se sont regroupées.
- Le secteur : un coefficient 2 pour un laboratoire expérimental, et un coefficient 1 pour un laboratoire non expérimental.

Le modèle est donc le suivant :

La répartition des crédits est effectuée d'après le poids de chaque laboratoire (Plab)

$$P_{lab} = N_e * P_{ev} * P_{sec}$$

a) En considérant les effectifs en EC publiants (Np) et non publiants (NNp) :

$$N_e : N_p + 0,2 * NN_p$$

b) En prenant en compte l'évaluation des laboratoires d'après le tableau suivant :

Evaluation	C/B	A	A+
P _{ev}	1	1,5	2

c) En considérant le secteur d'activité d'après le tableau suivant :

Secteur	Expérimental	Non Expérimental
P _{sec}	2	1

Basé sur ce mode de calcul, l'équipe de direction propose la dotation suivante aux laboratoires : voir le document ci-joint. **Vote à l'unanimité des membres du CS.**

J.F. Pauwels indique que l'augmentation de 89,06% des moyens alloués au laboratoire UDSMM (Physique – Dir. J. M. Buisine) s'explique par la correction d'une erreur qui

concernait le secteur d'activité de la structure (à savoir secteur non expérimental en lieu et place de secteur expérimental). L'augmentation de 35% du CIREL (SHS – Dir. M. Kaddouri) s'expliquerait par l'augmentation du nombre d'EC.

Par ailleurs le vice-président indique que ces dotations pourraient être augmentées si le ministère vient à confirmer son intention d'allouer davantage de moyens à l'université. Des échanges sont également engagés avec LMCU pour une éventuelle participation financière à la recherche (réponse en attente).

La discussion qui s'engage ensuite porte sur la pertinence de prendre en compte – ou non – la masse des chercheurs et personnels BIATOSS dans la dotation aux laboratoires (en plus des EC publiants et non-publiants). J.F. Pauwels charge le groupe de travail N°2 d'effectuer des simulations, avec l'aide des services de l'administration, pour voir quel serait l'impact budgétaire de ces différentes options. A l'avenir, ce travail pourrait conduire à réviser le mode de calcul des dotations allouées aux laboratoires.

Alain Cappy fait remarquer que le système de répartition actuellement choisi par l'université suit les critères retenus par le ministère, alors qu'elle n'y est pas forcément obligée. J.F. Pauwels fait remarquer que ce n'est pas tout à fait exact. En effet, si Lille 1 ne reçoit aucune dotation pour les EC non-publiants, elle leur affecte pourtant un coefficient de 0,2 pour la dotation aux laboratoires.

2. Répartition des crédits de soutien aux plateformes

20 plateformes sont recensés à Lille1 dans 12 secteurs différents (voir tableau ci-dessous). Le budget global qui sera alloué en 2013 à ces plateformes s'élèvera à 945 000 euros (-3% par rapport à 2012). La répartition suivante est proposée :

Secteurs concernés	PPF, Plateformes	Montant(€)
SHS	PUDL-Plate-Forme Universitaire pour les Données de Lille	29 100
SHS	Bibliothèque numérique mutualisée en histoire des sciences	68 000
Ensemble des secteurs	CSI-Calcul Scientifique Intensif	19 400
Biologie/STIC	Bio Informatique	58 300
Mathématiques	Bibliothèque de Mathématiques	104 900
Mathématiques	Fédération	9 700
Physique	Fédération	9 700
Physique, Matériaux, Environnement	CERLA (Plateforme)	19 400
STIC	Centrale de technologie de l'IEMN, PIRVI, Tour de Fibrage...	213 700
CHEVREUL	RMN, Spectroscopie, Microscopie...	184 500
Biologie	Biophotonique, Animalerie, Imagerie, Glyco, Spectro pour la protéomique	136 000
Environnement	Service commun des Serres, Station Marine, Métrologie Optique, ICARE	92 300
Total		945 000

Au sein de chaque secteur, il appartiendra aux responsables de ventiler les crédits entre plateformes. Dans la mesure où la répartition proposée repose sur des critères parfois anciens (et opaques), il est proposé au groupe de travail ad hoc de réfléchir à de nouvelles

règles pour déterminer les futures dotations. Il s'agira notamment d'examiner quelles sont les ressources de ces plateformes, leur budget (et budget consolidé), etc.

3. Répartition des crédits Bonus Qualité Recherche (BQR)

Le budget alloué aux BQR s'élèvera à 512 529 euros en 2013 (en baisse de 13,5% par rapport à 2012), soit 11,7% du budget recherche total. En 2013, 4 types de BQR seront proposés : Emergence, Convergence (structuration), Coopération internationale, Conférences.

- Emergence : appel à projets ayant pour objectif, d'une part d'aider au développement de jeunes équipes et de nouveaux axes de recherche, et d'autre part d'amorcer des projets novateurs et originaux qui pourront ensuite être soumis à l'ANR, à l'Europe... La durée des projets serait de un an. Sous réserve de confirmation, le budget alloué à chaque projet sera au maximum de 20 k€. Les propositions ne devront pas excéder 5 pages au total (police 12); elles devront comporter le résumé, un bref état de l'art, les objectifs et le programme de travail ainsi qu'une identification des verrous, les équipes participantes (personnes impliquées ; % de temps) et leurs 3 publications les plus récentes du domaine devront également être précisées ainsi que le budget prévisionnel (petit équipement, fonctionnement, indemnités de stagiaires). Les projets faisant intervenir de jeunes chercheurs (< 40 ans) seront favorisés.
- Convergence : appel à projets ayant pour objectif d'initier des projets interdisciplinaires, inter-laboratoires, inter-instituts ou inter-universités afin de favoriser la mise en commun des compétences des chercheurs et enseignants-chercheurs ainsi que de moyens et équipements d'intérêt collectif. Des projets associant un laboratoire labellisé par le PIA à un autre laboratoire sont souhaités. Un budget de 20 à 30k € sera attribué à chaque projet retenu. Les propositions ne devront pas excéder 10 pages au total (police 12). Elles devront présenter le résumé (une page), le projet scientifique, la complémentarité des équipes impliquées, le budget prévisionnel et mettre en évidence son caractère structurant pour l'Université.

Les enveloppes émergence et convergence seront fongibles en fonction des demandes. Les laboratoires devront transmettre les demandes classées aux animateurs des secteurs de recherche (responsables d'instituts ou chargés de mission recherche), qui après discussion avec les laboratoires proposeront un classement des demandes du secteur. Les processus de sélection et d'évaluation des projets seront à définir en CS (groupe de travail ?). Une audition des candidats classés par les secteurs est probable. Par ailleurs, un contrôle a posteriori des BQR attribués sera effectué au terme de la période (présentation devant le CS, justification des crédits utilisés, etc.).

Une discussion s'engage sur la possibilité d'attribuer systématiquement un BQR aux nouveaux CR qui arriveraient sur le site (incitation à l'installation sur Lille 1...). J.-F. Pauwels fait remarquer que les fonds disponibles ne permettent pas de mener une telle politique systématique. En outre il ne faut pas écarter du dispositif BQR les EC.

- Coopération internationale (80 000 euros alloués contre 85 000 en 2012). Deux dispositifs existeront. Le premier privilégiera un partenariat international avec une grande université (sur les aspects recherche ET formation). Possibilité d'inviter un chercheur sur 3 à 6 mois. 4/5 projets de 10 000 euros environ seront retenus. Le second dispositif privilégiera les collaborations bilatérales associant des doctorants, post-doctorants. Il s'agira notamment de faciliter la mobilité. Possibilité d'inviter un chercheur étranger sur une période de 1 à 2 mois.

- Conférences. Le budget passera de 50 000 euros en 2012 à 32 529 euros en 2013.

4. Répartition des crédits aux Ecoles Doctorales

4 écoles doctorales sont concernées : SPI (environ 400 thésards Lille1), SMRE (environ 325 thésards), SESAM (environ 200 thésards) et Biologie-Santé (environ 50 thésards). Le budget total pour 2012 s'élève à 125 000 euros (stable par rapport à 2012). La répartition des crédits entre ED est relativement opaque (quels critères ? quelle utilisation de ces crédits par les ED ?). Il est décidé d'obtenir des informations plus précises sur les budgets des ED avant d'effectuer la répartition finale. De manière générale, l'équipe de direction souhaite une juste répartition des moyens alloués, en fonction notamment du nombre de thésards Lille 1 inscrits. Il est à noter que l'ED Biologie-Santé ne recevait aucune dotation Lille1 par le passé... Cette situation sera désormais corrigée.

3^{ème} et 4^{ème} points : Pas de demandes de subventions ni de questions diverses.